

n°154 septembre
2019

SNUipp
isère

echos des cours

ISSN : 1249-2094
CPPAP : 0321 S 07760

SNUipp-FSU 38, Bourse du Travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



UNE RENTRÉE CHASSE L'AUTRE...

Mais il flotte comme un parfum de déjà vu !

2018-2019 aura été une année combative, sur tous les plans : défense des services publics, opposition à la Loi Blanquer, aux réformes du baccalauréat, de la voie professionnelle, mobilisation intersyndicale sans précédent des et pour les AESH dans notre département...

Deux mois d'été plus tard, le gouvernement n'a pas chômé et nous sommes prêt.es à **remplir contre le projet de réforme des retraites**, destructeur des acquis de solidarité. Des dates de mobilisation sont déjà dans le paysage pour fin septembre, hélas pas encore unitaires. Il faudra pourtant l'être !

Côté éducation, le premier signal contestataire que nous devons envoyer à Blanquer concerne les **évaluations nationales** CP et CE1. Elles reviennent avec les mêmes objectifs : piloter les écoles par les résultats et encadrer les pratiques enseignantes. Si lors de la première session, l'opposition a tardé à venir, nous avons cette fois le recul nécessaire. La décision d'une **non passation** totale ou partielle doit être débattue en équipe dès la première semaine de classe.

Nous n'oublions pas les **titulaires de secteur** de notre département en cette rentrée, très remonté.es à la suite du groupe de travail entérinant leurs affectations. Les organisations syndicales ont pu enfin avoir un regard, mais de poids aucun, face à une gestion complètement noyauté. Pour répondre au **mécontentement** grandissant de nos collègues, l'administration a tenté de reporter la responsabilité sur les syndicats et a refusé une demande d'audience en urgence posée mi-juillet. Des ajustements ont été opérés dans certaines circonscriptions, sans transparence aucune ; plusieurs erreurs ont généré des changements collatéraux, sans que nous en soyons informés. **Vive les ressources humaines de proximité !** Pour d'autres collègues, nommé.es à plus d'une

centaine de kilomètres de chez elles/eux suite au mouvement, le chemin de la reprise s'annonce aussi ardu. Beaucoup de personnes ont fait une demande de révision d'affectation et ignorent encore, à quelques jours de la rentrée, si elles ont eu gain de cause ou non.

Les opérations d'ajustements de carte se préparent avec une réserve en postes nulle. Sans l'atout démographie en baisse, nous pouvons nous attendre à une rentrée très tendue, comme ce sera le cas dans le secondaire. **Nos classes restent trop chargées pour espérer un enseignement de qualité et des apprentissages efficaces pour nos élèves.**

Il faudra des moyens et vite, pour concrétiser les annonces ministérielles.

Alors que faire ? L'autruche ? Non, s'investir et croire en l'action collective.

UNE FORMATION CONTINUE EN DEHORS DES VACANCES.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER !



TOUS LES ÉLÈVES MÉRITENT DES CLASSES MOINS CHARGÉES.

REPENSER L'ÉCOLE AVEC CELLES ET CEUX QUI LA FONT AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER !

S'informer, se rassembler, très vite se mobiliser et se syndiquer font partie de ces gestes qui ne doivent pas être automatisés ou vécus dans la résignation. **Je milite, donc je suis !**

À toutes nos adhérentes et tous nos adhérents, nous souhaitons un bon **vote** aux **élections internes** du SNUipp-FSU et à celles de notre fédération, la FSU. Donner du poids aux **tendances** qui font la richesse de notre syndicat, qui lui permettent d'évoluer et de répondre aux attentes de chacun.e est primordial. Exprimons-nous nombreuses et nombreux ! Lui ne sera plus là pour faire entendre sa voix et cela nous attriste profondément. Nous avons perdu cet été un camarade retraité des plus actifs à la section, Gérard Breyton. Une rentrée pas comme les autres au fond...

Catherine BLANC-LANAUTE

Nous avons eu l'immense tristesse d'apprendre début août le décès brutal et inattendu de notre camarade Gérard Breyton.

Le 4 août, de battre son cœur s'est arrêté. Tout simplement.

Instituteur retraité, membre du SNUipp après avoir été un militant Unité et Action du SNI-PEGC, il n'avait jamais cessé de militer.

Nous lui rendrons hommage plus longuement dans le prochain EDC.

Anne TUAILLON

Sommaire

À vos agendas	p2	Apprendre à lire, oui mais comment ?	p7-10
Liste des inspecteurs pour l'année 2019-2020	p3	AESH : pas loin du camouflet...	p11
Le SNUipp-FSU, c'est qui, c'est quoi ?	p4	Inclusion : 7 points, 0 moyen	p12
Les différentes instances où siège le SNUipp-FSU	p4	Mouvement départemental	p12-13
L'équipe départementale du SNUipp-FSU	p5	Retraites	p13
Des évaluations pour formater les pratiques	p6	Ce que change la loi « Blanquer »	p14
Faire vivre la liberté pédagogique	p6	Bulletin	p15-16

À VOS AGENDAS

Conseil syndical du SNUipp-FSU

Vous êtes syndiqué.es au SNUipp-FSU, la vie de votre syndicat vous intéresse : vous pouvez participer au Conseil syndical qui se réunit régulièrement. Envoyez-nous un mail à snu38@snuipp.fr si vous êtes intéressé.es. C'est l'instance délibérative qui détermine les orientations de notre section départementale.

**Prochaine réunion : mardi 10 septembre 2019 de 17h30 à 19h30
à la Bourse du Travail de Grenoble.**



Réunions d'information syndicale

Voici le calendrier des différentes rencontres pour s'informer, échanger, débattre et agir ensemble, ainsi que le nom des responsables de chaque secteur. **Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous, syndiqués et non syndiqués.**

Il manque des lieux et dates ; lisez les lettres électroniques qui parviennent dans votre messagerie professionnelle ou chez vous et consultez régulièrement notre site <http://38.snuipp.fr/> pour plus d'informations.

Secteur	Date	Heure	Lieu
Bourgoin-Jallieu	mercredi 18 septembre	9h-12h	Voir sur le site
Roussillon	mercredi 18 septembre	9h-12h	Voir sur le site
Grenoble	mercredi 18 septembre	9h-12h	Bourse du Travail, Grenoble
La Mure	mercredi 18 septembre	9h-12h	Voir sur le site

Secteur	Contacts
Sassenage	Laurent VALLANTIN : école primaire Rivoire de la Dame
Grenoble	Valérie FAVIER : école les Genêts
Pont-de-Chéruy	Catherine BLANC-LANAUTE : école élé Renoir, Tignieu-Jamezieu
Roussillon	Isabelle ANDRÉ : école élé Sonnay ; Lionel ABRY : Référent Numérique,
La Tour du Pin	Solène REBREYEND : école de Fitolieu snuipp38.lesabrets@gmail.com
Villefontaine	Pierre ROMAN : école la Grive, Bourgoin-Jallieu
Voiron - Rives	Philippe BLOT : école mat Dolto, Renage
Haut Grésivaudan	Isabelle AMODIO : Maître E école Libération, Villard-Bonnot
ASH - Grenoble	David SUJOBERT : EREA de Claix



CALENDRIER DES INSTANCES À VENIR



Date	Instances	Ordre du jour de l'instance
Jeudi 5 Septembre	CTSD (carte scolaire)	Carte scolaire du 1er degré (ajustements)
Jeudi 12 Septembre	GT groupe de travail	Ajustements de la rentrée par rapport aux révisions d'affectations, EXEAT/INEAT, affectations des TS

LISTE DES INSPECTEURS POUR L'ANNÉE 2019-2020

CIRCONSCRIPTIONS	I.E.N.	Coordonnées	Téléphones et Fax
IENA	TOGNARELLI Frédérique	Cité administrative - Rue J. Chanrion 38000 GRENOBLE	Tel : 04 76 74 79 75
IEN PRÉÉLEMENTAIRE	POURCHET Martine	Cité administrative - Rue J. Chanrion 38000 GRENOBLE	Tel : 04 76 74 79 75
BIEVRE - VALLOIRE	ANTOINE Martine	4 Place Rose Valland 38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	Tel : 04.76.05.02.87 Fax : 04.76.05.05.25
BOURGOIN-JALLIEU 1	PARRINI Brigitte	4 rue Claude Chappe Le Maladium Bâtiment A CS 54016 38300 BOURGOIN-JALLIEU	Tél : 04.74.93.52.12 Fax : 04.74.93.53.70
BOURGOIN-JALLIEU 2	BICHET Sophie	4 rue Claude Chappe Le Maladium Bâtiment A CS 54016 38300 BOURGOIN-JALLIEU	Tél : 04.74.93.35.24 Fax : 04.74.93.53.70
BOURGOIN-JALLIEU 3	TOUGUI Claire	4 rue Claude Chappe Le Maladium Bâtiment A CS 54016 38300 BOURGOIN-JALLIEU	Tél : 04.74.93.98.36 Fax : 04.74.93.53.70
BOURGOIN ASH-Nord	GLANDU Philippe	4 rue Claude Chappe Le Maladium Bâtiment A CS 54016 38300 BOURGOIN-JALLIEU	Tél : 04.74.28.54.93 Fax : 04.74.28.49.70
FONTAINE - VERCORS	DEBAUD Anne-Marie	Cité Administrative DODE - Bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tel : 04 56 85 58 95 Fax : 04 56 85 58 89
GRENOBLE 1		Cité Administrative DODE - Bâtiment 1 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tél : 04 56 85 58 76 Fax : 04 76 74 78 31
GRENOBLE 2	VERNET Fabienne	Cité Administrative DODE - Bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tel : 04 56 85 58 99 Fax : 04 56 85 58 89
GRENOBLE 3	BOSENNEC Béatrice	Cité Administrative DODE - Bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tel : 04 56 85 58 81 Fax : 04 56 85 58 89
GRENOBLE 4	FAURE Philippe	Cité Administrative DODE - Bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tel : 04 56 85 58 86 Fax : 04 56 85 58 89
GRENOBLE 5	SIMON-RUAZ Dominique	Cité Administrative DODE - Bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tel : 04 76 74 79 71 Fax : 04 56 85 58 89
GRENOBLE Montagne	BOUSIGUE Corinne	Cité Administrative DODE - Bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tél : 04 56 85 58 91 Fax : 04.38.24.02.46
GRENOBLE ASH-Sud	DOURTHE Thierry	Cité Administrative DODE - Bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tel : 04 76 74 79 60 Fax : 04 76 74 78 63
HAUT-GRESIVAUDAN	DUCOUSSET Rémy	18 place de la mairie 38921 CROLLES	Tél : 04.76.72.32.18 Fax : 04.76.72.97.63
PONT-DE-CHERUY	CAROFF Baptiste	33, rue de la Liberté - BP 64 38232 PONT DE CHERUY Cedex	Tel : 04.72.02.94.03 Fax : 04.72.02.96.20
SAINT-MARCELLIN		6, rue de la Plaine - BP 143 38164 ST MARCELLIN Cedex	Tél : 04.76.38.20.56 Fax : 04.76.38.21.95
SAINT-MARTIN-D'HERES	BODOCCO Danièle	Cité Administrative DODE - Bâtiment 1 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE cedex	Tél : 04 76 74 78 18 Fax : 04 76 74 78 31
LA TOUR DU PIN	GELMAN Alain	3, place A. Thévenon 38110 LA TOUR DU PIN	Tél : 04.74.97.60.28 Fax : 04.74.97.36.29
VIENNE 1	CHRISTIN Eliane	Espace Saint Germain Le mirage BP 249 CS6 30av. Général Leclercq 38217 VIENNE CEDEX	Tél : 04.74.53.33.22 Fax : 04.74.78.05.29
VIENNE 2		Espace Saint Germain Le mirage BP 249 CS6 30av. Général Leclercq 38217 VIENNE CEDEX	Tél : 04.74.53.33.86 Fax : 04.74.78.05.29
VOIRON 1	HEISSAT Dominique	Ecole J.Ferry 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 VOIRON	Tél : 04.76.05.21.25 Fax : 04.76.05.09.45
VOIRON 2	VALLIER Fabien	Ecole J.Ferry, 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 VOIRON	Tél : 04.76.05.20.62 Fax : 04.76.05.10.83
VOIRON 3	HELAY-GIRARD Cyril	Ecole J.Ferry, 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 VOIRON	Tél : 04 57 23 50 10 Fax : 04 76 06 91 27

LE SNUipp-FSU, C'EST QUI, C'EST QUOI ?

Le SNUipp-FSU 38, c'est une équipe de collègues enseignant.es qui ont décidé de consacrer une partie de leur temps (1 ou 2 jours dans la semaine) à l'action syndicale. Cette année, notre bureau compte 8 personnes pour presque 7 000 professeurs des écoles dans notre département. Nous sommes, pour la plupart, présent.es une journée dans la semaine à la Bourse du Travail de Grenoble. Le reste du temps, nous sommes dans nos classes comme vous.

Notre rôle est multiple :

- ◆ Participer aux différentes commissions (CAPD mouvement, promotions, formations,... : CTSD carte scolaire, règles du mouvement ; CDAS action sociale ; CHSCT conditions de travail).
- ◆ Informer et répondre à vos questions : mails, appels téléphoniques, courriers,...
- ◆ Proposer des temps d'échanges ouverts à tous : réunions d'information syndicale (RIS), réunions de secteur, stages (mouvement, début de carrière, ASH, conditions de travail,...).
- ◆ Proposer des temps de débats et de construction de l'action réservés aux syndiqué.es : conseil syndical, congrès départemental.
- ◆ Récueillir vos témoignages et vos préoccupations à travers des enquêtes, pour les porter devant notre administration.
- ◆ Vous accompagner lorsque vous rencontrez des difficultés.
- ◆ Relayer les informations importantes du département mais aussi l'actualité nationale, dans notre presse, nos lettres électroniques, notre site,...
- ◆ Débattre à plusieurs niveaux (fédéral, intersyndical) pour construire des mobilisations les plus unitaires possibles.
- ◆ Élaborer des idées et prendre position pour faire évoluer notre métier : nous portons nos décisions départementales au niveau national lors de congrès. Le SNUipp-FSU est une force de proposition et/ou d'opposition par rapport aux choix gouvernementaux. Il agit pour **la transformation de l'école** (abaissement des effectifs par classe, « plus de maîtres que de classes », plus de concertation et de travail en équipe...) et pour réfléchir sur les problèmes de société (pour construire avec d'autres des propositions pour **combattre le chômage, l'exclusion, les inégalités...**).



Le SNUipp-FSU ne reçoit pas de subvention de l'État, il fonctionne grâce à la cotisation de ses adhérents et de ses adhérentes.

En tant que délégué.es du personnel, élu.es par toute la profession, les représentant.es du SNUipp-FSU défendent tous les collègues. Cela demande des moyens et du temps :

- ◆ **du temps** pour effectuer les démarches, régler les litiges vous concernant auprès des divers services de l'Inspection académique...
- ◆ **des moyens** pour financer notre presse (Échos des Cours) envoyée aux écoles en plus des syndiqué.es, les tracts, le téléphone, le matériel, l'envoi du courrier...

LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET LES REPRÉSENTANTS SNUipp-FSU

Vos délégués en Commission administrative paritaire départementale (CAPD) :

Titulaires : Valérie Millier, Pierre Roman, Isabelle Amodio, Catherine Blanc-Lanaute, Valérie Favier

Suppléants : Maryse Charmet, Gabrielle Beyler, Solène Rebreyend, Capucine Auvray, Philippe Blot.

Vos représentants 1er degré dans la délégation FSU en Comité technique spécial départemental (CTSD) et leurs secteurs :

David Sujobert : Grenoble 1, 2, 3, 4, Saint-Martin-d'Hères

Pierre Roman : Bourgoin 1, 2 et 3, Fontaine-Vercors

Lionel Abry : Bièvre-Valloire, Saint-Marcellin, Vienne 1 et 2

Catherine Blanc-Lanaute : Haut-Grésivaudan, Pont-de-Chérury, Voiron 3, Grenoble 5 et ASH

Solène Rebreyend : La Tour du Pin, Voiron 1 et 2, Grenoble Montagne

Vos représentants 1er degré dans la délégation FSU en Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) :

Capucine Auvray, David Sujobert, Valérie Favier et Camille Peyruchaud

Vos représentants 1er degré dans la délégation FSU en Commission départementale d'action sociale (CDAS) :

Blaise Paillard, Isabelle Amodio

Vos représentants 1er degré à la commission de réforme :

Titulaire : Gabrielle Beyler

Suppléant : David Sujobert

L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE DU SNUIPP-FSU

Co-secrétaires départementales



Isabelle Amodio
mardi & jeudi



**Catherine
Blanc-Lanaute**
mardi & jeudi



Secrétaires départementaux adjoints



**Laurent
Vallantin**
jeudi



**Valérie
Favier**
lundi



**Capucine
Auvray**
vendredi



**Philippe
Blot**
lundi



**Pierre
Roman**
mardi & vendredi



**David
Sujobert**
mardi &
jeudi FSU

Autres membres du bureau



Blaise Paillard
Président de la SRIAS
Rhône-Alpes



Lionel Abry



Gabrielle Beyler



**Solène
Rebreyend**

Organisation de la section :

Des permanences téléphoniques sont assurées au 04 76 40 14 07

o du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Ces permanences sont annulées en cas d'instances, de stages, de journées de mobilisation... et bien sûr de vacances !
En dehors des jours de permanences, n'hésitez pas à nous envoyer vos questions par mail à snu38@snuipp.fr.
Consultez également notre site : <http://38.snuipp.fr>.



DES ÉVALUATIONS POUR FORMATER LES PRATIQUES

Les évaluations CP et CE1 ont été généralisées l'année scolaire dernière pour soi-disant aider les enseignants et les enseignantes dans leur diagnostic des difficultés que peuvent rencontrer leurs élèves. Les nombreux témoignages de collègues au moment de la passation, de la saisie des résultats et du retour vers les parents étaient particulièrement critiques sur l'utilité de ce dispositif : épreuves inadaptées, mise en situation d'échec ou d'anxiété des élèves, conditions de passation biaisant les résultats, difficultés de saisie des résultats, intimidation des PE qui utilisent leurs propres outils... et des résultats qui n'apportent rien de plus que ce qui était déjà connu pour deux tiers d'entre eux et elles.

Mais ce sont les trois notes de la DEPP d'avril 2019 qui dévoilent le véritable objectif poursuivi par le ministère : l'encadrement des pratiques enseignantes et l'imposition de protocoles articulés une méthode d'apprentissage de la lecture (syllabique) et des modalités de remédiation basées sur la répétition et l'entraînement par petits groupes.

L'exemple de la fluence, qu'on appelait lecture courante dans les années 60, est éclairant. Dans la circulaire de



rentrée 2019, chaque année scolaire, du CP au CM2, a des objectifs précis et quantifiés d'apprentissage comme cette étrange norme de « 50 mots lus à la minute en fin de CP ». Pourtant, dans son analyse des évaluations nationales du 10 mai 2019, Roland Goigoux prévenait : « Exiger 30 mots à la minute à l'entrée au CE1 impliquera d'intervenir auprès de 30 % des élèves hors EP et 45 % en EP+. Heureusement, la DEPP n'a pas suivi le guide orange de la DGESCO qui fixait ce seuil à 50 mots par minute : si elle l'avait fait, ce serait 75 % des élèves (tous publics confondus) qui auraient été jugés comme étant en difficulté. » Une norme est donc maintenant fixée, dont on sait qu'elle mettra artificiellement les $\frac{3}{4}$ des élèves en difficulté, pour obliger les enseignant-es à développer des ateliers de fluence, obsession de ce ministère. Les défenseurs de cette fluence peinent pourtant à convaincre que celle-ci serait la voie royale pour construire la compréhension en lecture...

La prochaine phase d'évaluation devra se dérouler du lundi 16 septembre au vendredi 27 septembre 2019. Même si le ministère dit avoir modifié les éléments les plus problématiques de la précédente phase, il serait très étonnant que les enseignant-es s'en satisfassent. Au-delà des évaluations, les enseignant-es sont mis devant un constat : il leur revient de défendre leur métier, qui consiste à faire des choix pédagogiques et à construire des situations d'apprentissage. Le SNUipp-FSU est totalement engagé à leurs côtés !

Faire vivre la liberté pédagogique pour faire réussir tous les élèves

La maîtrise des fondamentaux, enjeu de l'école du XXIème siècle ? Les études internationales montrent que le logiciel ministériel est bel et bien frappé d'obsolescence. En effet, les savoirs de base comme le déchiffrement sont bien maîtrisés par les élèves français. Par contre, les savoirs de haut niveau comme la compréhension de l'implicite le sont beaucoup moins, en particulier pour les élèves des classes populaires. Loin de leur proposer l'accès à une culture commune, l'école des fondamentaux leur refuse l'accès au sens, indispensable à la réussite future et à l'exercice de la citoyenneté.

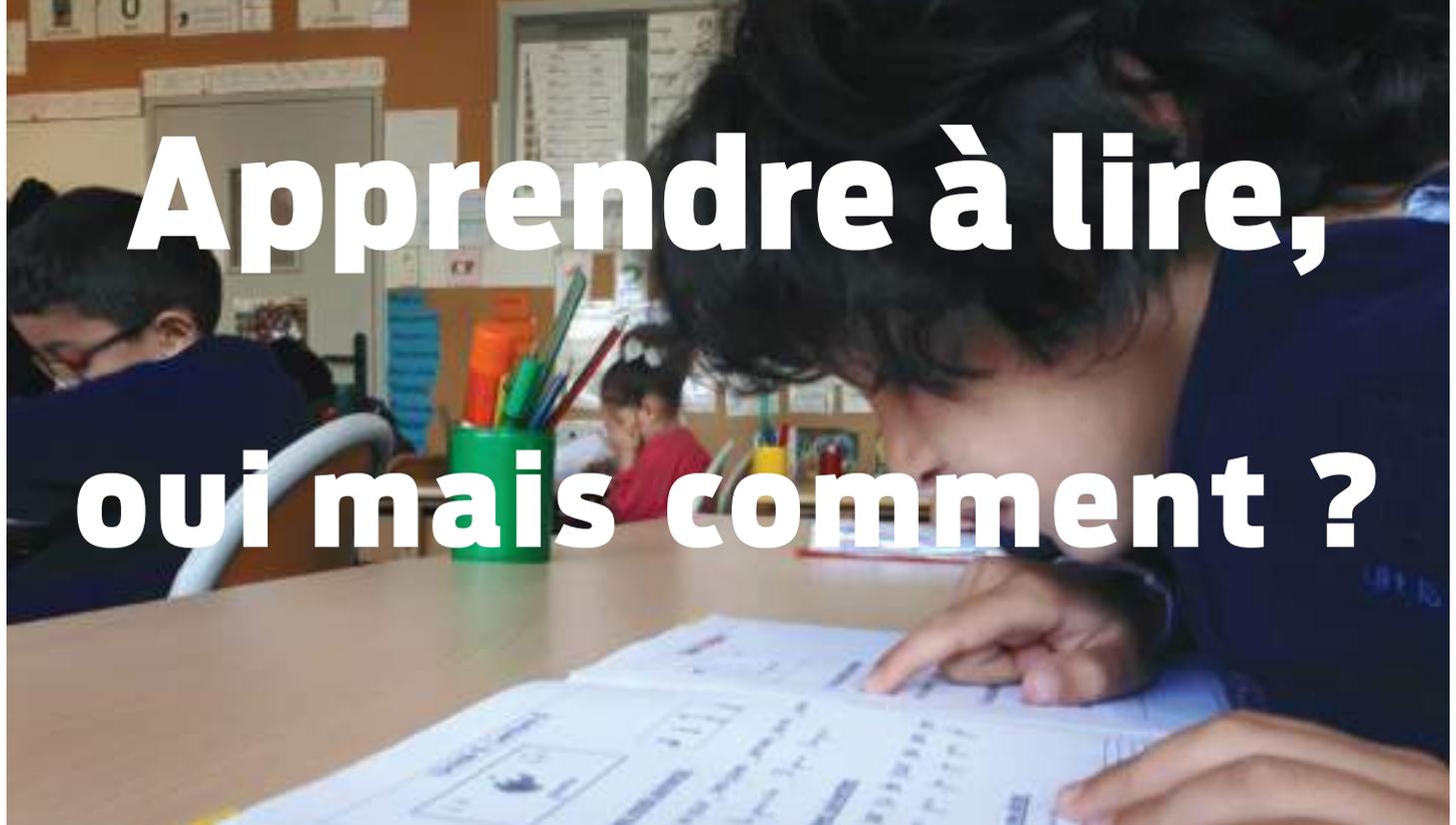
La circulaire de rentrée 2019 donne le « la » de cette école à l'ambition au petit pied. Il s'agit surtout de mettre la profession au pas. La cadence est donnée par cinq nouveaux « guides des bonnes pratiques » qui tiennent lieu de partition injonctive. En point d'orgue, la maternelle est promise au retour d'une primarisation qui ne manquera pas de générer de l'échec prématuré. À la baguette, les corps d'inspection sont mobilisés pour mettre en musique avec autorité le petit guide orange CP

et autres recommandations ministérielles qu'un pilotage hiérarchique renforcé présente comme un solfège réglementaire. Les visites de classe sont appelées à se multiplier, dévoyant l'accompagnement de ses visées formatives pour en faire un outil de contrôle de conformité à des partis-pris contestables.

Une telle caporalisation des enseignantes et des enseignants permettra-t-elle à l'école de chanter juste l'air de la réussite de tous ? Il est permis d'en douter à la lecture de la récente enquête TALIS qui dévoile le défaut de formation au sein d'un système éducatif français, placé en dernière position des 48 pays analysés.

Or, de nombreuses études rappellent que le meilleur impact sur la réussite des élèves relève de l'exercice d'une pleine professionnalité enseignante et par là d'une solide formation initiale et continue, adossée à la recherche. Ainsi, la capacité à effectuer les retours d'informations immédiats auprès des élèves au cours du processus d'apprentissage, l'explicitation des stratégies méta-cognitives, l'organisation et la mise en place de tutorat par les pairs et d'apprentissage collaboratif en groupe-classe sont des leviers puissants mais qui ne relèvent pas de l'improvisation.

Des pistes ambitieuses qui ouvrent bien d'autres perspectives que le triptyque officiel évaluation standardisée, remédiation uniformisée et individualisation forcenée, claironné par le ministre.



Apprendre à lire, oui mais comment ?

Le guide ministériel, la révision des programmes, le slogan « 100% de réussite au CP », le tout syllabique sont présentés comme des outils d'aide aux enseignants. En réalité, ils sont uniquement au service d'une conception verticale, autoritariste et terriblement réductrice de l'enseignement. De surcroît, ces préconisations tournent le dos à l'ensemble des acquis de la recherche.

Lire ne se limite pas à simplement décoder ou à oraliser un texte le plus rapidement possible mais nécessite de prendre en compte de manière concomitante le sens et l'écrit sous toutes ses formes. Lire c'est faire appel à ses souvenirs, à ses connaissances et à ses expériences. C'est aussi être capable d'entrer en relation avec un interlocuteur absent. Apprendre à lire est une opération complexe qui associe au décodage le travail sur la compréhension et la production d'écrits. En menant de front ces activités, l'élève pourra construire cette compétence tout au long de sa scolarité et devenir un citoyen à part entière, capable de réfléchir et d'argumenter. Ces choix politiques privent les enseignants de leur réflexion pédagogique, nient leur professionnalité et

les transforment en simples exécutants au travers de directives de plus en plus contraignantes.

Les enseignants sont capables de penser leur travail. C'est d'ailleurs ce qu'ils font tous les jours, dans leurs écoles, en adaptant au mieux leur enseignement aux besoins des élèves.

Parce qu'il faut en urgence réduire les inégalités scolaires, des approches pédagogiques diversifiées sont nécessaires. Pour cela, les enseignants doivent pouvoir penser de manière autonome organisation et méthodes. Un enfant, un élève, doit pouvoir apprendre à lire à son rythme, dans des progressions de cycle cohérentes, pensées en équipes et dans un projet partagé avec les familles.

Cette publication, issue de la réflexion collective de nos organisations, se propose de faire le point sur l'apprentissage de la lecture, en contrepoint des préconisations ministérielles. La façon de considérer l'acte de lire et d'écrire constitue un choix politique qui doit répondre à la question centrale : quelle école voulons-nous, pour quelle société et quels citoyens ?

Les organisations signataires :

AFEF (Association française pour l'enseignement du français)

CRAP-Cahiers pédagogiques (Cercle de recherche et d'action pédagogiques)

FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves)

GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle)

ICEM-Pédagogie Freinet (Institut coopératif de l'école moderne)

La ligue de l'enseignement SE-UNSA (Syndicat des enseignants)

Sgen-CFDT (Syndicat général de l'éducation nationale)

SNPI-FSU (Syndicat national des personnels d'inspection)

SNUipp-FSU (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC)

Des prescriptions ministérielles, le bon choix ?

Une conception contestable de l'apprentissage de la lecture

Le ministre veut imposer, au nom des neurosciences, la méthode syllabique stricte. En la présentant comme un remède aux difficultés en lecture de certains élèves, il vise à homogénéiser les classes sans prendre en compte les enfants dans leur singularité et le contexte social et culturel dans lequel ils évoluent. Cette méthode exige de leur part de la docilité et les transforme en robots répéteurs de sons, de syllabes, de phrases et de textes vides de sens. De fait, la représentation initiale de l'écrit qu'ils vont se forger risque d'être un empêchement à la construction du sens. A cette objection, le ministre rétorque que l'accès au sens sera travaillé plus tard, une fois que les élèves sauront décoder

rapidement. Les professionnels savent très bien que cette conception étagée et mécanique de l'apprentissage donne de mauvais résultats.

Les évaluations PIRLS nous le disent très clairement : la plupart de nos élèves savent décoder mais ont du mal à comprendre un texte de façon fine. Parce que « lire c'est comprendre », on ne peut pas apprendre à décoder puis apprendre à comprendre. Pour accéder à la lecture, le décodage, la construction du sens ainsi que les activités de production d'écrit doivent s'appréhender dans un même mouvement et donner ainsi le plaisir de lire et d'écrire.

Que disent les recherches ?

Un consensus se dégage de la communauté scientifique. Mener simultanément des activités sur le code et le sens fait que ces compétences se renforcent mutuellement (conférences de consensus sur la lecture de 2003 ONL¹ et 2016 CNESCO²). S'il y a corrélation entre vitesse d'oralisation (fluence) et compréhension, cela ne suffit pas à en prouver la causalité et l'imposer comme condition préalable.

La recherche « Lire/écrire au CP » coordonnée par R. Goigoux et l'Ifé³ a permis d'évaluer les effets des pratiques d'enseignement, d'identifier les principes didactiques qui s'avèrent les plus efficaces et équitables et insiste sur les nécessaires activités de compréhension.

L'acte de lire est complexe, son enseignement l'est aussi. Les seules neurosciences, en visualisant les connexions neuronales mobilisées lorsque l'enfant déchiffre, ne suffisent pas à expliquer à l'enseignant comment agir en classe. Pour outiller les formateurs et les enseignants, les formations doivent être ambitieuses et s'appuyer sur « trois univers de recherche : neurosciences, sciences du comportement (psychologie, sociologie) et sciences de l'intervention (didactique, pédagogie) » (Goigoux, centre A. Savary). Elles doivent avoir lieu en présentiel, en équipe pluriprofessionnelle, dans des collectifs de travail où l'on apprend des autres.

1 Observatoire national de la lecture

2 Conseil national d'évaluation du système scolaire

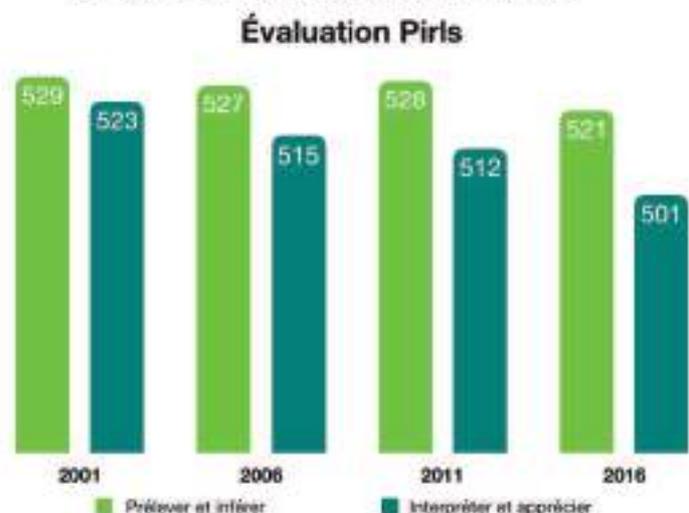
3 Institut français de l'éducation

Et les cycles ?

La scolarité est définie institutionnellement en cycles depuis 1989 mais les programmes ont continué à être rédigés par niveaux de classe jusqu'à ceux de 2015. En contradiction avec la loi pour la refondation (2013) qui réaffirme les cycles, la parution de repères annuels marque un retour en

arrière. Le travail en cycles doit se poursuivre car il permet la réflexion collective, la cohérence et la continuité des apprentissages. Faire vivre les cycles nécessite de former, d'accompagner et de donner du temps.

Évolution du score moyen de la France en fonction des processus de compréhension en lecture.



Depuis 2001, les performances des élèves français dans la compréhension fine des textes ne cessent de diminuer.

Apprendre à lire : un projet partagé

Lire et apprendre à lire

Lire c'est élaborer une signification en prenant appui sur des indices linguistiques de natures diverses (phonologie, graphie, syntaxe, morphologie, lexicologie, types de discours, de textes...) et les articuler pour décrypter le ou les sens (littéral, caché, implicite) d'un texte. Il s'agit aussi d'entrer dans un processus régulé par une vérification permanente, au sein de la phrase et du texte dans son contexte.



Apprendre à lire, c'est une opération éminemment complexe qui nécessite la mobilisation de compétences spécifiques pour construire une représentation mentale cohérente de l'ensemble du texte. Il est donc nécessaire d'enseigner explicitement les compétences requises et d'amener, par exemple, les élèves, à faire un film dans leur tête, à raconter, reformuler. C'est ainsi que l'on développe des pratiques plus justes et plus efficaces pour réduire les écarts.

L'apprentissage de l'écriture ne peut être dissocié de celui de la lecture et contribue puissamment à la prise de conscience des codes de l'écrit, utiles au décodage et à la compréhension.

Laisser penser, comme dans le « guide orange », que lire consiste essentiellement à identifier les graphèmes et les mots, à oraliser le texte le plus rapidement possible, conduit à des malentendus sur la nature de l'activité, dont beaucoup d'élèves ont du mal à se débarrasser ensuite. Apprendre à lire, c'est tout de suite apprendre à comprendre ce qui est écrit.

Et les familles ?

L'apprentissage de la lecture est certainement l'apprentissage scolaire le plus investi par les parents. Source de fierté, d'angoisse aussi parfois, l'entrée dans l'écrit cristallise le rapport des parents à l'institution scolaire.

Expliquer aux familles le processus d'apprentissage, les différentes phases que traverse l'enfant va les aider à suivre et à comprendre sa progression.

Présenter la démarche pédagogique utilisée, analyser régulièrement les progrès et les difficultés avec les familles permettra de dépassionner le débat tout en objectivant le processus d'apprentissage. Les familles sont surtout en demande de compréhension et de clefs pour accompagner leurs enfants dans un apprentissage qui aux yeux de tous symbolise le premier pas dans la vie d'élève.



Prolonger et enrichir les pratiques de lecture

La familiarité que les enfants peuvent avoir avec l'univers du livre et de la lecture varie grandement en fonction des milieux sociaux et de la culture familiale. Elle conditionne leur appétence ou leur facilité d'entrée dans la culture écrite. Cette ouverture, qui pour certains enfants ne se produit qu'à l'école, peut utilement se déployer sur l'ensemble des temps de vie, et ce, avant l'entrée à l'école maternelle.

Les mouvements d'éducation populaire se sont mobilisés, dès les débuts de l'école républicaine, au service d'une égalité d'accès à une expérience sensible de la lecture et de l'écriture, comme base essentielle à la construction d'une culture émancipatrice.

Dès le plus jeune âge, leurs actions prolongent l'apprentissage de la lecture en classe en inscrivant les

enfants dans des parcours d'éducation artistique et culturelle. C'est en offrant un environnement de spectacles, de rencontres d'auteurs, de résidences d'artistes, d'ateliers de lecture et d'écriture, de lien intergénérationnel et de plaisir que la découverte de l'univers de la lecture se prolonge.

« Lire et faire lire », manifestations littéraires, élaboration et publication d'ouvrages impliquant les enfants, créations plastiques sont autant d'exemples quotidiens de médiations. En complémentarité forte avec l'école, ces actions permettent aux enfants, même les plus éloignés de ces pratiques, de conforter leur chemin vers la lecture.

➤ Pour aller plus loin, retrouver le 4 pages « Apprendre à lire pas si simple »



Enseigner, ce n'est pas exécuter

Enseigner : un métier complexe

Être enseignant, c'est mettre en place des situations d'apprentissages et ajuster chacune de ses interventions pour permettre à tous les élèves d'ancrer savoir et savoirs faire : leur donner confiance, les autoriser à essayer, à tâtonner, les inciter à



confronter leurs représentations et les faire évoluer, construire avec eux le sens des apprentissages. Pour cela les chemins et les ressources sont multiples. Depuis un siècle l'éducation nouvelle met en

avant l'apprentissage coopératif et participatif, les situations-problèmes, l'entraînement personnel pour certaines notions, le travail en groupe. Un éventail de possibles dont il s'agit d'identifier la modalité la plus pertinente à chaque instant ; être enseignant, c'est adapter les réponses aux situations grâce à des compétences professionnelles de haut niveau. Le collectif de travail, la formation initiale et continue, l'accès à l'ensemble des travaux de la recherche sont autant de références incontournables. Ces dernières permettent aux enseignants et aux enseignantes de construire des situations d'apprentissage à même de démocratiser la réussite scolaire. C'est l'opposé de ce que prescrit le ministre avec des pratiques de classe identiques partout et à chaque instant. C'est aussi en contradiction avec son propre discours sur « l'autonomie des équipes ». Au contraire, il devrait être de sa responsabilité de faciliter ce travail de conception. Associer, inventer, mettre en pratique : c'est là qu'est le cœur du métier d'enseignant, un métier de concepteur et non d'exécutant.

La liberté pédagogique, au service des élèves

« *La liberté pédagogique ce n'est pas l'anarchie* », a tenu à préciser le ministre. En effet, celle-ci est inscrite dans la loi et s'exerce dans le respect des programmes, dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, sous le contrôle des IEN. Ce n'est pas un privilège mais une responsabilité qui permet aux enseignants, praticiens réflexifs, d'adapter méthodes et contenus aux élèves.

La diversité des élèves et des contextes d'apprentissage oblige les enseignants à réinventer sans cesse leur métier. En équipe, mais trop souvent seuls, ils doivent trouver des solutions pour mettre en œuvre le programme et permettre à tous les élèves d'apprendre. Leur expertise les amène à construire des situations d'apprentissage pour que les élèves identifient les obstacles auxquels ils sont confrontés et puissent les surmonter. Ce libre choix ne peut s'exercer que dans un climat de confiance et implique une formation solide.

Le travail des enseignants, fruit d'un engagement personnel et professionnel quotidien, est trop peu reconnu par l'institution. À l'heure actuelle, les



injonctions ministérielles les découragent notamment en voulant faire croire que choisir une voie différente de celle ayant les faveurs du ministre serait mettre en danger les élèves.

La liberté pédagogique est l'un des fondements du métier d'enseignant.

AESH : PAS LOIN DU CAMOUFLET...

Un CDD de 3 ans renouvelable une fois et une appartenance un peu plus affirmée à la communauté éducative : ce sont globalement les **maigres avancées** que les AESH obtiennent suite à la parution de la circulaire ministérielle du 5 juin 2019. Sans compter les PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé) qui sont présentés comme un eldorado pour tous les partenaires.

La déclinaison académique n'est pas encore parue, les organisations syndicales ayant demandé plusieurs réécritures lors du dernier comité technique académique, notamment sur le calcul du volume hebdomadaire de travail.

Ce qui est sûr, c'est que l'on peut tirer un trait sur les **18 et 21 heures** des contrats à 50 % et 60 %, heures pour lesquelles les AESH se sont battus pendant toute l'année scolaire précédente. Une mobilisation sans précédent dans notre département, menée en intersyndicale.

Les nouveaux contrats seront établis sur 41 semaines à hauteur de 1 593 heures pour un temps plein.

Et cette fois, le volume hebdomadaire conditionne la quotité. On ne divise plus, on multiplie pour avoir le temps de service annuel. Si une AESH reçoit un emploi du temps à 21 heures devant élèves, le contrat passe de 50 à 51 %.

Le temps de service annuel devant élèves est ramené aux 36 semaines d'ouverture des établissements. La différence permet la prise en compte des activités préparatoires, réunions et formations suivies pendant et hors temps scolaire.

Il reste beaucoup à faire, notamment en termes de rattrapage salarial !

En plus du non retour aux heures appliquées depuis longtemps dans notre département, nous n'avons toujours pas de date de mise en conformité avec la grille indiciaire référente nationale. La prise en charge des frais de déplacement (sous conditions) est actée, mais pas sur la paie de septembre, car il faut le temps de la mise en

place qui se fera avec le renouvellement du contrat. Où est l'amélioration par rapport aux années antérieures ? Nous vous l'accordons, c'est subtil !

Pour la création d'un métier statutaire de la Fonction publique, rien de gagné : **il faudra peser** dans toutes les instances ministérielles et se mobiliser pour créer un rapport de force déterminant. Si nos craintes concernant la mise en place des **PIAL** se vérifient, une fronde commune de toute la communauté éducative, associations

touchant le champ du handicap comprises, pourrait favoriser l'obtention d'emplois pérennes. Nous sommes en effet convaincus (et beaucoup de parents sont déjà sensibilisés) que ce nouveau dispositif, censé partir des besoins des élèves notifiés ou en passe de l'être et anticiper la prise en charge, répond à un **objectif de rentabilisation et d'économie de moyens** via une mutualisation renforcée des aides. Nous demandons à voir les soi-disant bénéficiaires pour l'élève, l'AESH et la famille ! Après deux stages réussis en mai dernier sur Grenoble et Bourgoin-Jallieu, la FSU programme de nouveaux RDV, **le mardi 5 novembre à Grenoble** tout d'abord.

Cette journée nous permettra de dresser un premier bilan de la rentrée et du fonctionnement des pôles inclusifs, tout en continuant à répondre, du mieux possible, à toutes vos autres interrogations. Pour recevoir des informations vous concernant si vous êtes AESH, envoyez-nous un mail à snu38@snuipp.fr pour être inscrit.e sur notre liste de diffusion.

L'année 2018-2019, à défaut d'avancées majeures suite aux audiences et manifestations multiples, aura permis de sortir de l'ombre des personnels négligés et peu respectés et d'ancrer dans le paysage nos revendications fortes d'un statut pour les AESH.

L'année 2019-2020 doit permettre des réflexions et luttes communes AESH - enseignant.es pour des évolutions significatives sur la question de l'inclusion.

Bonne rentrée à toutes et tous !

Catherine BLANC-LANAUTE



SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0321S 07760 - Dépôt légal septembre 2019

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

INCLUSION : SEPT POINTS, ZÉRO MOYEN

Une circulaire de rentrée sur l'école inclusive, mais concernant uniquement les élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés, est parue au BO du 6 juin 2019, accompagnée d'un vademecum sur le pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL). Sept points sont détaillés dans la circulaire :

I. Un service départemental de l'école inclusive est créé : il sera un service de Ressources Humaines pour les AESH (recrutement, contrat, suivi, affectation...), une cellule d'écoute pour les parents, il devra mettre en place et piloter les PIAL, ainsi que le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

II. L'organisation des PIAL : la coordination du PIAL peut être déléguée, sur la base du volontariat, à un-e directeur-trice avec un quart de décharge. Ce temps de décharge ne paraît pas suffisant au regard de la charge de travail supplémentaire demandée.

III. Mieux accueillir les parents et scolariser les élèves : une cellule départementale d'écoute est créée et déployée de juin 2019 aux congés d'automne.

IV. Reconnaître le travail des enseignant.es, déployer une offre de formation avec le lancement de la plateforme « cap école inclusive » à destination des enseignant.es et des AESH.

V. Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative : un entretien d'installation et un autre de présentation doivent être réalisés au début de l'année.



VI. Simplifier les démarches : un « livret du parcours inclusif » évolutif est créé, censé rassembler tous les documents et outils autour du parcours de l'élève. Cependant, il n'existe pas pour l'instant.

VII. Suivi des parcours et évaluation de la qualité : l'outil d'auto-évaluation, non obligatoire, une commission départementale de suivi des PPS est créée pour évaluer la mise en œuvre et arbitrer les recours et/ou litiges.

Pour le SNUipp-FSU, cette circulaire propose de nombreux aménagements de gestion sans parler à aucun moment des moyens mis en œuvre. On ne peut que s'inquiéter de l'ajout de nouvelles missions



ou de redéploiements de personnels administratifs et enseignant.es à moyens constants.

FAIRE DU TRAVAIL DES AESH UN VRAI MÉTIER. C'EST BEAUCOUP DEMANDER !

SNUipp FSU

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL

Le mouvement départemental est l'une des opérations administratives les plus importantes dans la carrière des professeurs des écoles. C'est elle qui détermine leur affectation à la rentrée : nature de la fonction, lieu d'exercice, niveau d'enseignement.

Alors que les règles départementales, fruit des négociations entre administration et élu-es du personnels, tenaient compte des situations géographiques disparates, le ministère a décidé de modifier en profondeur et pour toutes et tous les règles du mouvement.

La suppression de postes administratifs qui se poursuit dans les directions départementales ne permet plus de prendre en compte la situation de chaque enseignant, il faut toujours faire plus vite avec moins de moyens !

Et pourtant, un enseignant affecté au plus près de ses souhaits dans le cadre de la réglementation

départementale est gage d'un meilleur investissement sur le poste obtenu. Cela, l'administration ne l'a pas compris !

La mise en œuvre des nouvelles modalités des mouvements départementaux s'est faite dans le chaos le plus total. Les règles ont évolué en cours de procédure. Ce qui n'a pas permis aux élu-es du personnel et à l'administration de donner des informations fiables aux participant-es. Les différents modules du logiciel ont été livrés dans les départements au fur et à mesure, certains l'ont été après les opérations de vœux des enseignant-es, le serveur a dysfonctionné dès les premiers jours d'ouverture... avec pour conséquences le report des CAPD d'affectation des personnels, des erreurs de barème...

Il est regrettable que le ministère se soit entêté et n'ait pas répondu à la demande des principales organisations syndicales de surseoir à ces

nouvelles modalités et d'engager de nouvelles concertations.

L'investissement des personnels administratifs et des élu-es du personnel SNUipp-FSU (vérification et correction de centaines d'erreurs), ont permis de « limiter les dégâts ». Cependant, l'insatisfaction est grande chez de nombreux-ses collègues lésé-es.

Le SNUipp-FSU a recueilli nationalement leurs réactions via une enquête en ligne et le manque de lisibilité des nouvelles modalités est dénoncé par plus de 75 % d'entre eux.

Sur l'ensemble des participant-es à l'enquête, plus de 85% soutiennent la demande du SNUipp-FSU

pour que l'AGS soit un des éléments essentiels du barème. Par ailleurs, les évolutions souhaitées pour l'année prochaine sont la suppression des vœux larges (33 %), la modification des éléments du barème (25 %) et la redéfinition des zones départementales (19 %).

Le SNUipp-FSU utilisera les résultats de cette enquête au cours des concertations avec le ministère sur le bilan de ce mouvement afin d'obtenir la modification de ces nouvelles modalités et une réécriture de la note de service respectueuse des droits et de la situation des personnels.

RETRAITES : vers une réforme systémique dangereuse pour les fonctionnaires

59,5 ans, c'est l'âge moyen de départ à la retraite des enseignant.es des écoles en 2017.

Cet âge est en constante augmentation en raison des réformes successives et notamment de l'allongement du nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein et de l'instauration de la décote.

Tout en renonçant à une nouvelle réforme paramétrique qui aurait notamment introduit des pénalités supplémentaires pour un départ en retraite avant 64 ans, le gouvernement s'engage dans une réforme dite "systémique" (passer d'un système par répartition à un système par points) qui prendrait effet à partir de 2025 concernant les personnels nés en 1963 ou après (nés en 1968 pour les catégories actives).

Système à points, ça change quoi ?

Dans le système actuel, le montant des pensions dépend des rémunérations perçues les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et du nombre de trimestres validés. S'il a été dégradé par les réformes passées, ce système est viable et présente un certain nombre de garanties, notamment par la mise en œuvre d'une solidarité intergénérationnelle permettant de compenser des situations d'interruption ou de réduction de carrière, situations liées à la famille, à la maladie, au chômage et même au veuvage (pensions de réversion).

Dans le nouveau système qui serait basé sur les cotisations transformées en points, c'est l'ensemble des rémunérations perçues pendant

la carrière qui serait pris en compte dans le calcul du montant de la pension. Cela tirerait obligatoirement vers le bas le montant des pensions.

Les primes et les indemnités seraient prises en compte dans le calcul de la pension mais cela pénaliserait les enseignant.es du 1^{er} degré qui ne perçoivent que très peu d'indemnités, 8 % de la rémunération totale en moyenne, quand la moyenne perçue par les fonctionnaires est de 23 %.

Dans un système à points, il est impossible de connaître à l'avance le montant de la future pension car le taux de conversion du point ne sera connu qu'au moment du départ à la retraite.

À cela s'ajouterait le risque d'un ajustement de la valeur du point aux ressources affectées (la part du PIB utilisée pour les retraites) qui entraînerait la paupérisation des nouveaux retraités.

Dans un système à points, on ne sait pas comment les mesures de solidarité se traduiraient, ni comment elles seraient financées (cotisations ou impôts ?).

Les femmes seraient les premières à pâtir de cette réforme, et d'une baisse certaine de leur pension, du fait de carrière plus courtes, plus heurtées et de postes moins bien rémunérés.

Le SNUipp et la FSU s'opposent à ces réformes injustes qui vont créer plus d'inégalités, moins de transparence et auront pour conséquence de réduire l'ensemble des pensions.

Des solutions de financement existent qui permettrait de revaloriser de façon significative les pensions : fin de l'exonération de charges sur les entreprises et du CICE, rétablissement de l'ISF.

CE QUE CHANGE LA LOI « Pour une école de la confiance »

Drapeaux et Marseillaise

L'article 1bisA de la loi Blanquer dite « école de la confiance » stipule : l'emblème national de la République française, le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge, le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national sont affichés dans chacune des salles de classe.

Pour que les élèves comprennent les valeurs républicaines, il faut que leur quotidien leur donne l'occasion de les expérimenter : l'éducation à la citoyenneté ne peut se résumer à la présence de drapeaux dans les classes, pas plus qu'à l'inscription de la devise au fronton des établissements.

Instruction obligatoire à 3 ans

La loi fixe à trois ans l'obligation d'instruction alors que cette instruction, librement acceptée par les familles, conduit déjà aujourd'hui près de 100 % des élèves à fréquenter l'école maternelle (98,7 % dès l'âge de 3 ans). Ce texte ne permet aucune amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles ni aucun moyen pourtant nécessaire à cette scolarisation dans les départements d'Outremer où le taux atteint péniblement les 70 % comme à Mayotte ou en Guyane.

Dans les faits, cet article de la loi n'aura d'autres conséquences que d'obliger les collectivités à financer l'école maternelle privée et d'instaurer une procédure lourde de contrôle et de l'aménagement de l'assiduité scolaire.

EPLI, établissements publics locaux d'enseignement international

La création d'EPLI reposera sur la volonté des collectivités (communes, départements, régions). Un financement supplémentaire de ces EPLI pourra être apporté par l'Union européenne, d'autres organisations internationales sous forme de dons et de legs. Ces EPLI inscrivent dans la loi la sélection des élèves à l'entrée d'une catégorie d'écoles et d'établissements. Ces établissements d'élite recruteront dès le primaire les élèves sur la base de leur niveau en langue étrangère, un critère très sélectif socialement. **Ils enterrent l'idée d'un seul système scolaire pour l'ensemble des enfants** même si la loi prévoit une proportion d'élèves non sélectionnés.

Création du Conseil d'évaluation de l'école (CÉE)

Le CÉE sera composé de 14 membres que nomment le président de la République, le ministre de l'Éducation nationale et les présidences des deux chambres parlementaires.

Pour le SNUipp-FSU, le CÉE acte une perte d'indépendance vis-à-vis de l'institution par rapport au CNEC. Le ministre qui promeut l'évaluation de l'école, préfère, quant à lui, s'affranchir d'un élément de contrôle de ses orientations, au profit d'un outil de mise sous tutelle des établissements et des équipes enseignantes pouvant conduire à leur mise en concurrence.

Les ESPÉ deviennent INSPÉ

Les ESPÉ sont remplacées par les INSPÉ (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation).

Pour mieux les contrôler et mettre la formation sous tutelle, le ministre nommera les personnes à leur tête via le rectorat, sans passer par le conseil d'école de l'INSPÉ, comme c'est le cas à l'heure actuelle.



Expérimentations

L'article 8 de la loi étend les possibilités d'expérimentations au risque de favoriser ainsi un accroissement des inégalités selon les établissements et écoles du service public d'éducation. Le risque est grand de voir des établissements adapter les contenus d'enseignement et les procédures d'orientation en fonction de la sociologie des publics scolarisés ce qui conduirait à un service public d'éducation à plusieurs vitesses. Le texte n'évoque même pas le fait que ces expérimentations doivent respecter le cadre des programmes.

Le code de l'éducation prévoyait déjà des possibilités de dérogation au cadre général. Mais celles-ci étaient fortement cadrées (évaluation annuelle de l'expérimentation, regard du CNEC...). Ce nouvel article ouvre la voie à toujours plus de déréglementation.

Bulletin d'adhésion 2019-2020

Nouveau : adhérer en ligne !
<https://adherer.snuipp.fr/38>



Renvoyez votre bulletin
 d'adhésion et le règlement à la
 section départementale :

SNUipp-FSU 38, Bourse du Travail
 32, av. de l'Europe -
 38030 Grenoble cedex 2
 tél : 04 76 40 14 07
 snu38@snuipp.fr - <http://38.snuipp.fr>

Nom : M., Mme.....
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Téléphone :
 Portable :
 Adresse pour la presse syndicale :

 Code postal : Ville :
 adresse e-mail :@.....

Cotisation :

Montant : Payé le :
 Chèque(s) (plusieurs chèques sont acceptés)
 Prélèvement automatique fractionné
 Syndiqué(e) en 2018/2019
 Nouveau syndiqué
 Situation administrative : Retraité(e) Étudiant(e) master PES
 Instit PE PEHC contrat AESH
 Affectation :
 Commune :
 Poste occupé : à titre définitif ;
 provisoire ; temps partiel
 Échelon :
 Date de sortie d'IUFM/ESPE :

La section de l'Isère du SNUipp-FSU pourra
 utiliser les renseignements ci-dessus pour
 m'adresser les publications éditées par le SNUipp.
 Je demande à la section de me communiquer les
 informations professionnelles et de gestion de ma
 carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des
 CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations
 dans des fichiers et des traitements automatisés
 dans les conditions fixées par les articles 26 et
 27 de la loi du 06/01/1973. Cette autorisation
 est révoquée par moi-même dans les mêmes
 conditions que le droit d'accès en s'adressant à la
 section.

Date :

Signature.....

TEMPS DE TRAVAIL

ÉCHELONS	Temps plein	50%	75%
----------	-------------	-----	-----

PE/Psy EN EDA (cotisation après déduction d'impôts entre parenthèses)			
11	203€ (69€)	146€ (50€)	174€ (59€)
10	195€ (66€)	142€ (48€)	168€ (57€)
9	188€ (64€)	138€ (47€)	163€ (55€)
8	182€ (62€)	135€ (46€)	159€ (54€)
7	176€ (60€)	132€ (45€)	154€ (52€)
6	171€ (58€)	130€ (44€)	150€ (51€)
5	169€ (57€)	129€ (44€)	149€ (51€)
4	167€ (57€)	128€ (44€)	147€ (50€)
3	164€ (56€)	126€ (43€)	145€ (49€)
contractuel	50€ (17€)		
PES	50€ (17€)		

INSTITUTEURS (cotisation après déduction d'impôts entre parenthèses)			
11	179€ (61€)	127€ (43€)	156€ (53€)
10	171€ (58€)	130€ (44€)	150€ (51€)
9	166€ (56€)	127€ (43€)	147€ (50€)

PE/Psy EN EDA hors classe (cotisation après déduction d'impôts entre parenthèses)			
6	225€ (77€)	157€ (53€)	191€ (65€)
5	218€ (74€)	153€ (52€)	186€ (63€)
4	210€ (61€)	149€ (51€)	180€ (61€)

PE/Psy EN EDA classe ex (cotisation après déduction d'impôts entre parenthèses)			
3e chevron	255€ (87€)	172€ (58€)	213€ (72€)
2e chevron	247€ (84€)	168€ (57€)	207€ (70€)
1er chevron	241€ (82€)	165€ (56€)	203€ (69€)
4	230€ (78€)	159€ (54€)	195€ (66€)
3	221€ (75€)	155€ (53€)	188€ (64€)
2	214€ (73€)	151€ (51€)	183€ (62€)

Retraité.es (en fonction du montant de la pension)			
moins de 1 400€	1 400€ à 1 600€	1 600€ à 2 400€	plus de 2 400€
90€ (31€)	100€ (34€)	125€ (46€)	150€ (51€)

Situations particulières			
Étudiant.es	AESH	Dispo	Congé parent.
20€ (7€)	25€ (9€)	95€ (32€)	50€ (17€)

Suppléments liés aux fonctions particulières			
Direction 1 classe	6 €	PE spécialisé collège	9 €
Direction 2 à 3 classes	8 €	CPC	8 €
Direction 5 à 9 classes	11 €	PEMF	5 €
Direction + 10 classes	12 €	PE spécialisé école	4 €
Direction établissement spé	23 €	REP	4 €
		REP+	6 €

